

Extrait du règlement de la course

- Art. 1 Dénomination « Les 10km d'Avensan » qui se dérouleront le 17 novembre 2013
- Art. 2 Parcours sur route selon le règlement FFA sur une distance de 10km mesurée et homologuée par la FFA.
Les coureurs emprunteront les routes de la commune d'Avensan (circuit plat et roulant).
Chaque kilomètre sera signalé.
- Art. 3 J'ai lu et accepté le règlement, j'accepte de m'y conformer.
- Art. 4 **Départ 10h au bourg d'Avensan.**
- Art. 5 **Les inscriptions seront prises sur place mais seront closes vingt minutes avant le départ.**
Il est conseillé de s'inscrire d'avance par courrier auprès de Mr Gleyze J.F.,
4 chemin de Semonlon, 33480 Avensan.
Ne pas oublier de joindre le certificat médical et le chèque pour les droits d'inscription **à l'ordre de TOUT AVENSAN COURT,**
de 6€ ou de 8€ si engagement sur place.
- Art. 6 Récompenses:
Trophées, bons d'achat, lots + bouteille de vin et magnums du Médoc aux 3 premiers de chaque catégorie (H et F).
Un lot offert à tous les arrivants, une rose à toutes les féminines et un tirage au sort de 30 lots.
- Art. 7 Les ravitaillements se situent au 5ème km et à l'arrivée.
- Art. 8 Sécurité assurée par des commissaires bénévoles munis de brassards de course aux carrefours.
- Art. 9 Le service médical se compose de la Croix Rouge et d'un médecin qui se trouvent à l'arrivée.
- Art. 10 **Les coureurs devront rester sur le côté droit de la route et ne la traverser qu'aux endroits prévus.**

Bulletin d'inscription

N° Dossard

Nom

Prénom

Adresse

CP

Localité

Club

N° de licence
(joindre photocopie)

Fédération

Non licencié

☐

Règlement affiché lu
Signature obligatoire

Année de naissance

F

☐

H

☐

Vous devez fournir obligatoirement les documents suivants:

Soit une licence Athlé compétition, Athlé Entreprises, Athlé Running, Pass Running en cours de validité soit une licence FFTriathlon, FFCorientation, FF Pentathlon soit une licence délivrée par l'UNSS ou UGSEL.

Si non licencié, joindre l'original d'un certificat médical
(ou photocopie certifiée conforme datant de moins d'un an de non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition.)

Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Une autorisation parentale est obligatoire pour les moins de 18 ans.